Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 23 février 2023

2023-1-13

AR Prefecture
024-242400752-20230224-2023_1_13_DE
Reçu le 01/03/2023

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Eyzerac

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
13/02/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante de B. VAURIAC)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis,

Absents et excusés et procurations : COUTURIER Pierre-Yves, Paul MEYNIER, FRANCOIS Philippe (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), DOBBELS Michel (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), SAERENS Grégory (a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante M.Jeanne DARTOUT)

Monsieur Claude BOST est désigné secrétaire de séance

Régularisations – correction d'erreur sur exercices antérieurs : subventions encaissées sur le budget Principal - opération gendarmerie

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Selon l'avis n° 2012-05 du 18/10/2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP), relatif, notamment, aux corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales (erreur de calcul dans un plan d'amortissement, d'omission d'une dotation aux amortissements ..), les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs s'enregistrent en situation nette par opération d'ordre non budgétaire,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 24 février 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication.

AR Prefecture

024-242400752-20230224-2023_1_13-DE
Reçu le 01/03/2023

Opération Gendarmerie

De 2017 à 2021, des subventions ont été encaissées pour l'opération Gendarmerie sur des articles avec imputations amortissables alors que l'imputation définitive des travaux se fait au c/2138 (compte non amortissable), les subventions auraient du être encaissées sur les c/1321, 13241 et 1341

Ainsi ces subventions ont fait l'objet d'amortissement à tort, il y a donc lieu de régulariser à ce niveau

années	c/encaissement subvention et c/amortissement		
	c/13911	c/139141	c/13931
2019		48 999,82 €	
2020	16 860,70 €	51 100,73 €	
2021	16 860,70 €	53 201,64 €	
2022	26 041,05 €	55 821,18 €	11 666,79 €
TOTAL	**59 762,45 €**	**209 123,35 €**	**11 666,79 €**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***AUTORISE le comptable public à mouvementer sur le budget principal, le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire,***
  - ***Opération Gendarmerie***
    - ***Au cas particulier, par opération d'ordre non budgétaire, le compte 13911 sera crédité en contrepartie du débit au c/1068 pour un montant de 59 762.45 €.***
    - ***Au cas particulier, par opération d'ordre non budgétaire, le compte 139141 sera crédité en contrepartie du débit au c/1068 pour un montant de 209 123.35 €.***
    - ***Au cas particulier, par opération d'ordre non budgétaire, le compte 13931 sera crédité en contrepartie du débit au c/1068 pour un montant de 11666.79 €.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 24 février 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication